



Compte-rendu

Conseil municipal du 9 février 2015

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent à l'unanimité le compte-rendu du 12 janvier 2015.

Secrétaire de séance : Christine PIOTTE

1 – Commission Urbanisme :

- Modification de permis de construire : M et Mme PERRAUD, route de Corgenon pour la mise en conformité de la couleur des tuiles. Accord du Conseil Municipal.

- déclaration préalable de travaux : M Daniel Merle pour la construction d'un garage d'une superficie de 35,25 m², attenant à l'habitation existante. Accord du Conseil Municipal.

- examen de l'éventualité pour la commune, d'exercer son droit de préemption urbain lors de la vente de parcelles de terrain appartenant à M.Mme Daniel MERLE, situées au centre village.

La collectivité disposant actuellement d'un terrain de 1000 m² à côté de l'école, le Conseil Municipal décidé de ne pas faire usage du droit de préemption.

2 – Rémunération des agents recenseurs :

La dotation de l'INSEE est de 2398 € sur une base de 504 foyers à recenser, soit un équivalent foyer de 4,76 €. Ce montant sera complété par une indemnité pour les frais kilométriques.

Les rémunérations des agents recenseurs sont donc fixées comme suit : G. COLLET : 814 € ; M. PAGE : 785 € ; N. VERSCHEURE : 1149 €.

3 – Cotisation au Comité National de l'Action Sociale :

Monsieur le Maire rappelle que la commune cotise au CNAS pour l'ensemble des agents en activité. Le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer pour les agents retraités.

4 – CR de réunions Commissions & Syndicats :

1/ Bilan des TAP : Colette Bridon fait les point, 37 enfants participent aux activités, globalement les retours sont positifs pour les 3 communes. Le fonds d'amorçage de 50 € par enfant, versé par l'Etat est reconduit pour 2015.

2/ Commission voirie – réseaux : JM Favier fait le point :

-Route des Clés : Le coût global estimé des travaux de réfection (prévus en trois tranches) est de 132 000 € ; Chemin de la Perrière : finalisation des travaux pour un montant de 4000 €. L'entreprise COLAS est attributaire du Marché de voirie.

-Courrier au Syndicat des Eaux pour inscription au Programme 2016, des travaux de renouvellement de la canalisation d'eau sur la portion restant route des clefs.

-Pont Marmont : les parapets endommagés seront remplacés par le Conseil Général courant 2015.

- Réseau eaux usées/eaux pluviales de la Bêche à la Geno : devis demandé pour une détection par caméra ou fumée. Le syndicat Veyle Vivante sera sollicité pour une participation financière.
- Courrier de M. CONVERT signalant la détérioration du chemin communal donnant accès à sa propriété.

3/ Commission Bâtiments : Roland Fritz fait le point ;

Les anciennes salles de catéchisme ont été réunies en une seule salle et rénovées par les agents communaux. Ces locaux (25 m²) sont mis à disposition des associations pour les diverses réunions. La gestion du planning est assurée par la mairie.

4/Commission Fleurissement : Nadine Durafour fait le point ;

-Devis demandé à l'entreprise Mainaud pour l'aménagement paysager du chemin du Corbet jusqu'au rond point du tennis (diagnostic des végétaux en place et amélioration possible). L'idée étant de prévoir un aménagement en trois tronçons avec une vision d'ensemble.

-Projet de réfection du muret situé devant la maison de Mme Faure ;

-Plantation d'arbres (dotation de BBA) dans le cadre du Conseil Municipal d'enfants le 21 mars à 10 heures.

5 - Questions diverses :

1/Banquet des classes : devis sécurité pour la « soirée crêpes » des conscrits lundi 16 février de 19 h à 24 h, pour un montant de 281,26 €.

2/Accueil d'une stagiaire BAC PRO « activités administratives des structures » en mairie pour 5 semaines.

3/Compensation financière dans le cadre des accords « France Suisse » pour les travailleurs transfrontaliers, la commune percevra la somme de 1998,85 €.

4/Composition du bureau de vote pour les élections départementales des 22 & 27 mars 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30. **La prochaine réunion est prévue le lundi 23/03/2015** (approbation CA & vote budgets).